

Janvier 2018

Projet d'Aménagement
et de Développement
Durables (PADD)

SCOT
SCHÉMA DE COHÉRENCE
TERRITORIALE

AGGLOMÉRATION
ROYAN
ATLANTIQUE

SCOT
SCHÉMA DE COHÉRENCE
TERRITORIALE

PREAMBULE

Article L.141-4 du code de l'urbanisme

« Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement. »

SOMMAIRE

ACCUEILLIR 20 000 HABITANTS SUPPLÉMENTAIRES A L'HORIZON 2040.....	5
PARVENIR A UN DEVELOPPEMENT PLUS EQUILIBRE DU TERRITOIRE.....	7
CONFORTER ET AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS.....	10
CONCILIER LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE AVEC LE DEVELOPPEMENT DE L'URBANISATION.....	16
CONSOLIDER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE EN UTILISANT LES ATOUTS DU TERRITOIRE.....	21
AFFIRMER UNE IDENTITE INTERCOMMUNALE.....	25



Les 33 communes de la communauté d'agglomération Royan Atlantique

ACCUEILLIR 20 000 HABITANTS SUPPLEMENTAIRES A L'HORIZON 2040

A l'échelle du SCoT, le scénario de développement retenu est le scénario de développement central qui prévoit d'atteindre environ 100 000 habitants à l'horizon 2040.

Rappel du scénario central (extrait du rapport de présentation)

Avec 17 000 habitants supplémentaires, la CARA pourrait atteindre près de 100 000 habitants en 2040. Ainsi, la croissance démographique devrait atteindre en moyenne + 0,6 % par an. La prolongation des tendances actuelles indique un passage de 81 000 habitants en 2013 à 97 000 habitants en 2040. Cette tendance reste relative et dépend des migrations (le solde naturel lui resterait négatif).

Au regard des projections démographiques de l'Insee un ralentissement démographique pourrait être possible. Ainsi la population augmenterait de 0,9 % par an jusqu'en 2020, puis de 0,7 % par an entre 2020 et 2030 et de 0,5 % par an entre 2030 et 2040. Ce ralentissement pourrait être la cause d'une dégradation du déficit naturel (une augmentation du nombre des décès par rapport au nombre de naissances).

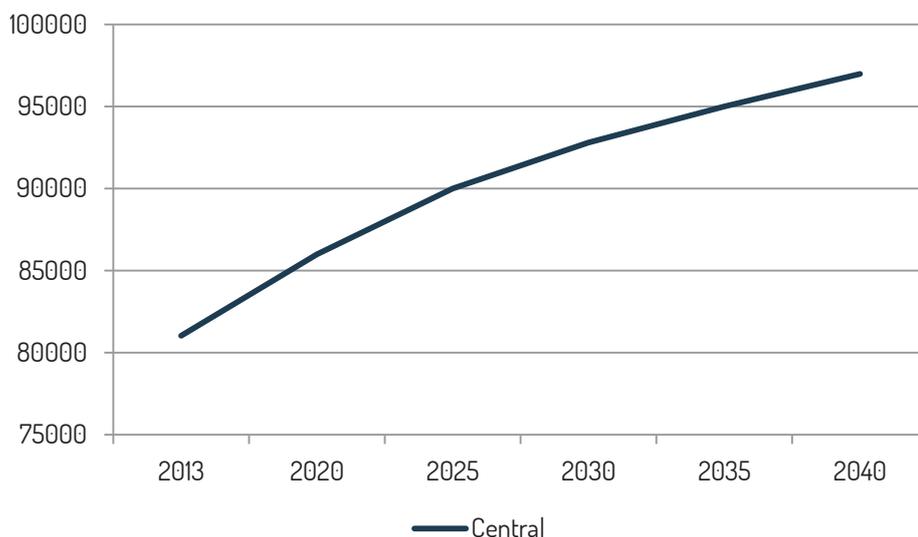


Figure 1 Scénario d'évolution de la population de la CARA pour 2040.

Conception: CARA - Pôle aménagement, urbanisme et mobilité / Réalisé le 12/01/2017. Source : Insee, Omphale 2010.

Les prévisions démographiques de la CARA vont nécessiter de construire des logements neufs à l'horizon 2040. La politique locale de l'habitat que la CARA souhaite mettre en œuvre s'articule autour de 4 objectifs stratégiques :

- Devenir un territoire plus attractif pour les jeunes ménages en début de parcours résidentiel ;
- Répondre aux besoins en logements des seniors et des personnes en situation de handicap ;
- Permettre aux ménages à revenus modestes de limiter les coûts et les charges liés au logement ;
- Compléter l'offre en direction des publics ayant des besoins spécifiques.

En suivant les tendances passées, la demande potentielle pourrait être de 1 050 logements (résidences principales et secondaires) par an entre 2010 et 2020. Puis plus de 1100 logements entre 2020 et 2030. À partir de 2030, avec le potentiel ralentissement de la population, les besoins pourraient être de 840 logements par an jusqu'en 2040. Dans ce cadre, la part des résidences secondaires diminuerait légèrement.

CARA	2010-2020	2020-2030	2030-2040	2010-2040
Scénario	1 050	1 100	840	1 000

Figure 2 : Demande potentielle de logements neufs par an.

Conception: CARA - Pôle aménagement, urbanisme et mobilité / Réalisé le 12/01/2017. Source : Insee, Omphale 2010.

PARVENIR A UN DEVELOPPEMENT PLUS EQUILIBRE DU TERRITOIRE

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique regroupe 33 communes pour une surface totale d'environ 600 km², ce qui en fait un territoire très étendu (plus de 50 km séparent les communes de La Tremblade au nord et de Floirac au sud). Le territoire est aussi très diversifié tant par le nombre d'habitants que par son environnement : balnéaire, ostréicole, estuarien et rural.

De plus, la CARA témoigne d'un fort dynamisme démographique qui s'explique par sa forte attractivité migratoire. Selon les projections démographiques de l'Insee, la population pourrait atteindre 97 000 habitants en 2040.

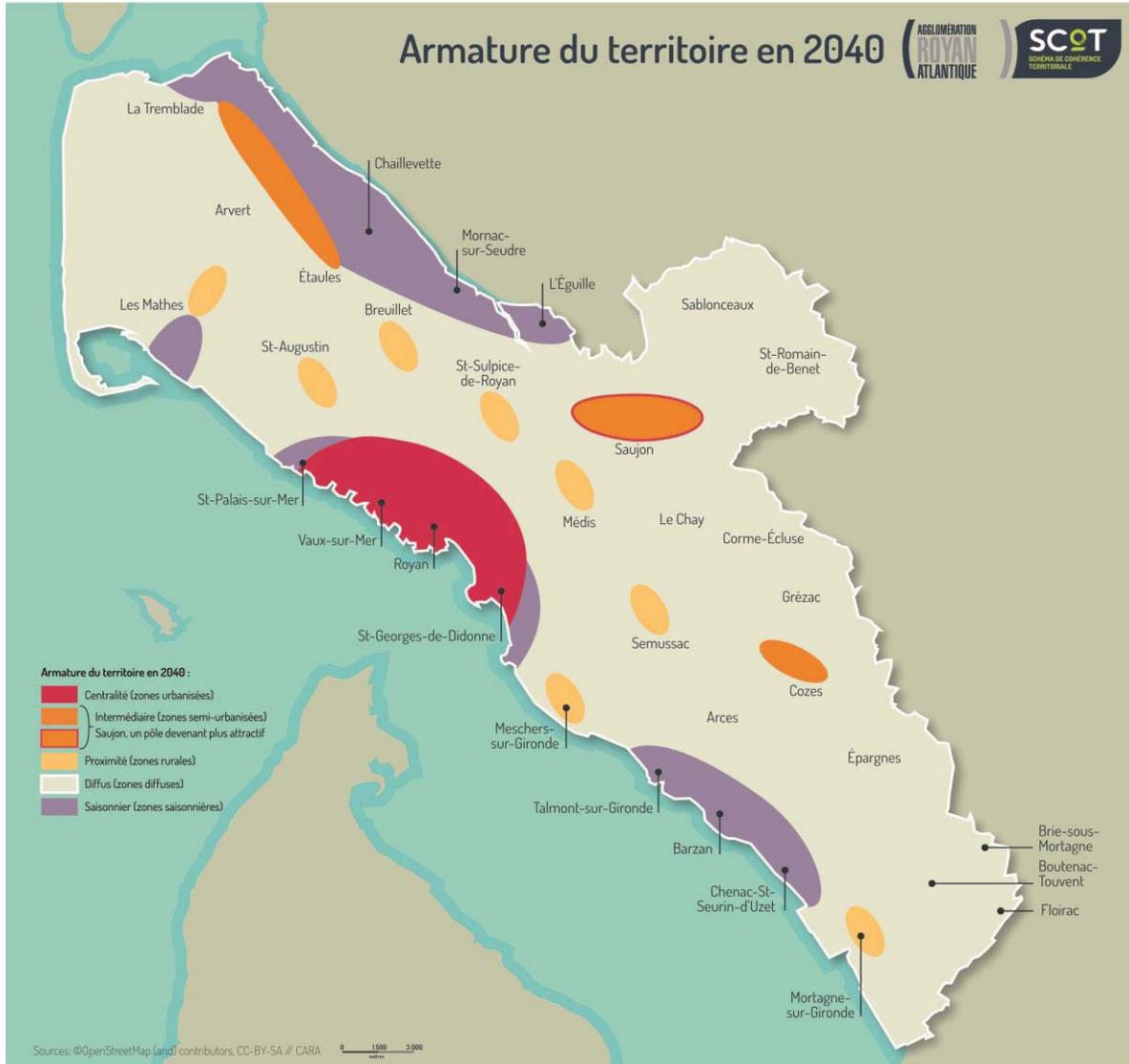
A partir de ces constats, les élus considèrent que cette attractivité et ces différences sont des forces du territoire qu'il convient de mettre davantage en avant par la solidarité et la complémentarité intercommunale. Pour cela, les élus souhaitent :

Conforter la structuration urbaine du territoire

Dans le respect des dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, de la loi Engagement National de l'Environnement et de la loi Littoral, le développement urbain de la CARA devra s'appuyer autour :

- **D'une centralité à densifier** (Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer et Vaux-sur-mer).
- **De pôles intermédiaires** à conforter (Saujon, Cozes, La Tremblade) pour favoriser la proximité et offrir une alternative de projets structurants au pôle principal pour les différents besoins quotidiens (économiques, services, équipements, commerces, emploi, habitat, etc.). Les pôles intermédiaires doivent être attractifs pour les habitants et les entreprises ; ils apportent à l'ensemble des communes du bassin de vie un niveau supplémentaire de services et d'équipements.
- **De pôles de proximité** à maintenir et à renforcer en termes d'habitat, de services et de commerces de proximité pour maintenir le dynamisme communal.
- **D'une zone rurale et diffuse** à maintenir avec un rythme constant de développement.
- **De zones saisonnières** clairement identifiées dans la structuration du territoire. Elles correspondent à des espaces connaissant une forte influence touristique avec un nombre important de résidences secondaires et des services et commerces qui s'adaptent à la saisonnalité du secteur.

Sur l'ensemble du territoire de la CARA, le développement communal sera priorisé dans les centres-bourgs/villes et en continuité avec ces derniers afin de limiter l'étalement urbain et de conserver la qualité des paysages.



Rechercher la complémentarité entre les communes littorales et les communes rurales

Conscients de la nécessité de parvenir à un développement plus équilibré, et que la diversité de son territoire est un atout encore trop peu mis en avant, les élus souhaitent, en association avec les acteurs locaux, initier une logique de développement moins dépendante du tourisme balnéaire de masse. Elle serait basée sur une meilleure valorisation des espaces ruraux, estuariens et ostréicoles, permettant l'émergence d'une véritable économie rurale.



Espace rural © CARA - M. Michaud



Espace littoral sur la commune de Les Mathes © CARA - N. Jacquelin

CONFORTER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

Le développement de la CARA doit pouvoir profiter à tous les habitants permanents, actuels et futurs, en confortant ses atouts et en améliorant ses points faibles. Pour cela, les élus proposent d'intervenir sur l'habitat, les déplacements et les mobilités, et, les activités de loisirs, culturelles et sportives.

En termes d'habitat :

Les deux enjeux majeurs en matière de politique de l'habitat sont de devenir un territoire attractif toute l'année et de tendre vers un équilibre sociodémographique. Face au déséquilibre générationnel, aux disparités sociales et territoriales, l'amélioration de l'équilibre sociodémographique est un élément essentiel pour le territoire qui doit en premier lieu retenir ces jeunes, ainsi que ses familles et ses actifs. Il s'agit d'orienter la construction de logements neufs vers une offre qui s'adresse davantage aux résidents à l'année, et de répondre plus largement aux besoins identifiés en matière d'amélioration des parcours résidentiels des jeunes ménages. Parallèlement, il convient de prendre en considération les conditions d'habitat des seniors, des ménages à revenus modestes et des personnes nécessitant des conditions de logement particulières. La politique locale de l'habitat que la CARA souhaite mettre en œuvre s'articule autour de 5 orientations stratégiques :

- Construire une gouvernance de la politique de l'habitat à l'échelle communautaire.
- Devenir un territoire plus attractif pour les jeunes ménages en début de parcours résidentiel.
- Répondre aux besoins en logements des personnes en perte d'autonomie.
- Permettre aux ménages à revenus modestes de limiter les coûts et les charges liés au logement.
- Compléter l'offre en direction des publics ayant des besoins spécifiques (faiblesses des ressources, difficultés d'ordre social, ...).

Afin d'accompagner les populations vers des nouvelles pratiques alternatives à la voiture particulière et d'avoir une meilleure liaison des quartiers entre eux, il convient de faciliter, développer et intégrer les modes de déplacements collectifs terrestres et les modes de déplacements doux (piétons et vélos) dans les opérations d'habitat.

Pour répondre aux besoins locaux et permettre de lier l'habitat à la proximité des commerces, des équipements et des zones d'emplois, il sera nécessaire :

- D'impliquer davantage les collectivités (CARA et communes) dans le choix des aménagements et opérations urbaines à vocation d'habitat.
- D'améliorer la complémentarité entre la CARA et les communes sur les réflexions préalables en matière de réalisation d'opérations d'habitat, d'activités économiques ou mixtes.

Concernant l'accueil des gens du voyage, il faudra poursuivre l'effort d'équipement en terrain d'accueil des gens du voyage (aires de petit et de grand passage), dans un objectif de mise en œuvre du schéma départemental.

Enfin, si cela est possible, l'habitat, les équipements et les infrastructures pourraient être adaptés à la géographie et aux risques naturels identifiés sur le territoire : inondation par débordement de cours d'eau ou remontée des nappes, submersion marine, feux de forêt, retrait/gonflement des argiles.

En termes de déplacements et de mobilités :

Le premier objectif est que chaque personne puisse prendre le mode le plus approprié à ses déplacements tout en essayant au maximum de diminuer l'usage de la voiture :

- Inciter à la marche à pied et au vélo pour les déplacements courts en valorisant, en aménageant et en sécurisant les liaisons douces.
- Rationnaliser l'offre de transports en commun et l'adapter à la configuration du territoire : proposer une offre de mobilités plus compétitive pour rendre attractif ce mode et diminuer l'usage de la voiture individuelle : meilleure fréquence des bus, adaptation de l'offre aux usages, temps de trajet compétitif par rapport à la voiture (lignes fortes, rabattement, parkings relais).
- Accompagner les populations vers de nouvelles pratiques de déplacements (ex : co-voiturage, électromobilité, etc.).
- Diminuer la place de la voiture dans tous les projets d'aménagements et donner la priorité aux piétons et aux cyclistes.
- Inciter à la mutualisation des stationnements pour diminuer la place de la voiture en centre-ville et faciliter les accès aux sites touristiques (ex : réalisation de parkings relais).



Pistes cyclables / piétons (hors zone touristique) : à Saujon © CARA - M. Michaud

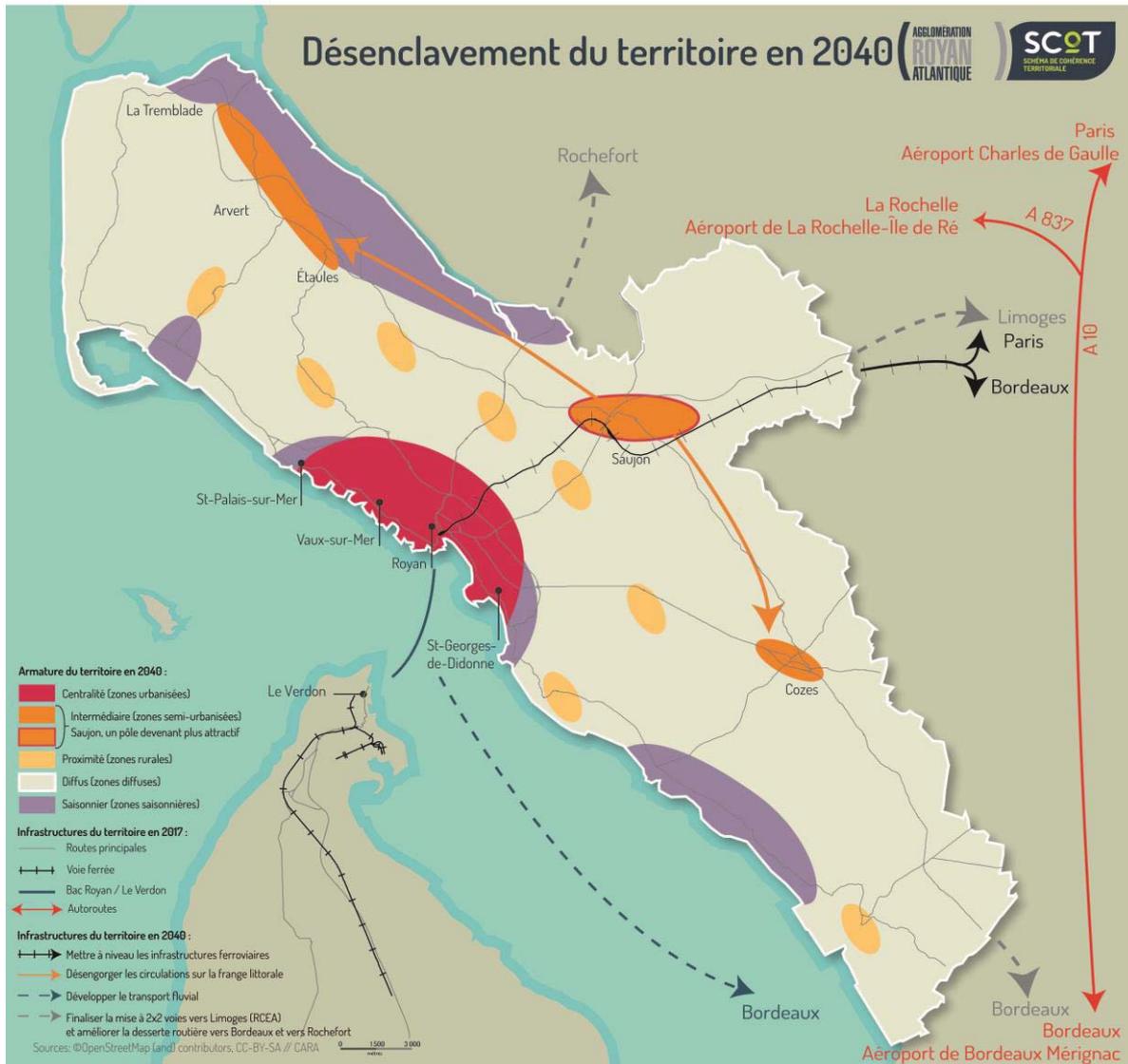


Réseau Cara'bus © TDRA

Le deuxième objectif est le désenclavement ferré, fluvial et routier du territoire :

- Mettre à niveau les infrastructures ferroviaires de Royan à Angoulême et Niort pour se raccorder à la Ligne à Grande Vitesse Paris – Bordeaux (LGV) et améliorer les liaisons vers Paris et Bordeaux.
- Viser l'électrification de la ligne transport express régional (TER) de Royan à Saintes et l'augmentation de la vitesse commerciale des TER.
- Finaliser la sécurisation et la mise en deux fois deux voies de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) branche Sud entre Royan (RN 150) et Limoges (RN 141).
- Développer, dans la mesure du possible, le transport fluvial (transports de marchandises et de personnes) pour créer des liens avec Bordeaux.
- Connecter Royan à l'A10 avec l'amélioration de l'axe routier RD 730 entre Royan et Mirambeau et création d'un second échangeur A10 au sud de Saintes pour desservir plus directement le littoral royannais.
- Désengorger les circulations sur la frange littorale en éclatant les flux à Saujon vers la Presqu'île d'Arvert, à l'est, et vers Cozes, à l'ouest. Le réseau routier serait structuré sur 2 arcs concentriques constitués respectivement par la RD 25, la RD 14 et la RD 117, reliées par des barreaux existants ou à créer.
- Améliorer la desserte routière : aménager la RN 150 entre Saujon et Royan, la RD 730 vers / depuis Bordeaux et les liaisons vers Rochefort et La Rochelle pour avoir une desserte efficace.

Le désenclavement du territoire passe aussi par le développement numérique. La CARA considère l'aménagement numérique de son territoire comme une des priorités dans son projet de territoire afin d'assurer une égalité de services à l'ensemble de la population et des entreprises en matière de communication électronique. L'objectif est la desserte à très haut débit, via la fibre optique de l'ensemble du territoire à l'horizon 2025.



En termes d'activités de loisirs, culturelles et sportives :

- Créer un nouvel équipement de rayonnement extra-communautaire avec des salles modulables à usage mixte : spectacles, congrès, évènements, etc.
- Moderniser et développer l'offre d'équipements aquatiques, d'activités et d'équipements du bien être comme le thermalisme.
- Valoriser les salles culturelles et les équipements existants.
- Mutualiser les salles communales et la programmation culturelle à l'échelle intercommunale.
- Etendre ces activités en dehors de la période estivale et en proposer davantage pour les jeunes et les actifs.



Thermes de Saujon © CARA - M. Michaud



Palais des congrès à Royan © CARA - M. Michaud

En termes d'offre commerciale et de services :

- Combler les lacunes en matière de commerces de technologies, d'électroménagers, de biens culturels et sportifs sur le territoire pour limiter l'évasion commerciale physique et numérique.
- Revaloriser les centres- bourgs / villes en termes d'habitat et d'activités économiques pour rapprocher les équipements commerciaux des lieux d'habitat et répondre aux besoins courants.
- Améliorer l'offre de services médicaux aux populations (faciliter l'installation de médecins et de praticiens médicaux, avoir de nouveau la présence d'une maternité, ...).

CONCILIER LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE AVEC LE DEVELOPPEMENT DE L'URBANISATION

Sécuriser, économiser et préserver la ressource en eau



La Seudre © SMASS



Contrôle de la qualité des eaux de baignade © Ville de Royan - D.R

Concernant la protection de la ressource en eau, il convient de garantir sa disponibilité en quantité et en qualité, soit :

- Rechercher le juste équilibre entre le développement des activités humaines et la préservation de la ressource en eau ;
- Protéger la ressource en eau potable en réponse aux besoins de la population résidente et estivale ;
- Sécuriser l'alimentation en eau potable des habitants actuels et futurs ;
- Préserver les cours d'eau, leurs abords et leur ripisylve ;
- Prévenir les risques de pollutions diffuses des cours d'eau et des nappes phréatiques.

Afin de garantir des eaux de baignade de bonne qualité pour promouvoir un tourisme durable, il faut :

- Articuler le développement de l'urbanisation avec les capacités des systèmes d'assainissement des eaux usées pour limiter les pollutions.
- Permettre la gestion des eaux pluviales d'une manière globale et cohérente sur le territoire intercommunal en répondant notamment à 2 enjeux majeurs :
 - la diminution des risques d'inondation (limiter les effets de l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration in situ) ;
 - la préservation des ressources en eau et des milieux naturels (de nombreuses activités bien implantées sur les milieux récepteurs des rejets dépendent de la qualité de l'eau : conchyliculture, baignade, activités nautiques).

Préserver et mettre en valeur la biodiversité

Les milieux naturels du territoire sont divers et variés : dunaires, boisés, aquatiques et humides, littoraux. Ces « continuums » ou continuités écologiques constituent la trame verte et bleue du territoire. Ils se composent de réservoirs de biodiversité (habitats) et de corridors écologiques (espaces de migration et d'échange entre différentes populations).

Le développement urbain et les infrastructures constituent un risque de dégradation de ces espaces remarquables et de coupure des corridors écologiques. Il s'agit donc de préserver et de renforcer les fonctionnalités écologiques au sein du territoire mais également avec les territoires limitrophes.

Le bon fonctionnement des liaisons entre milieux marins et terrestres (et particulièrement entre eaux douces et eaux estuariennes et marines), la biodiversité et les paysages constituent un enjeu majeur sur le territoire de la CARA.

Il s'agit de concevoir un développement qui ne fasse pas de dichotomie entre les sciences de la terre (nature) et les sciences sociales (culture). L'écologie ne doit pas être considérée contre l'économie.



Pelouses sèches à Mortagne-sur-Gironde © EVEN Conseil

Protéger les zones humides pour conserver leurs fonctionnalités et leurs caractères humides.

Stopper la dégradation des marais périurbains, et si possible, les restaurer en redonnant aux marais leurs fonctionnalités et leurs caractères humides.

Veiller à ce que les choix d'urbanisation ne viennent pas interrompre les continuités (corridors) écologiques.



Marais de Pontailiac © EVEN Conseil

Intégrer les principes de préservation des fonctionnalités écologiques dans les aménagements urbains et d'infrastructures.

Restaurer certaines continuités écologiques quand cela est possible (exemple : au sein des espaces agricoles ouverts, replanter des haies).

Suivre la logique d'évitement / réduction / compensation des impacts sur l'environnement des projets urbains.

- Prendre en compte les éléments de nature présents dans les zones urbanisées ou à urbaniser, notamment en favorisant le traitement paysager des nouveaux quartiers résidentiels.

Préserver et valoriser le cadre naturel et patrimonial



Forêt de la Coubre à La Tremblade © CARA - M. Michaud

Le territoire de la CARA tire son attractivité de la richesse et de la diversité de ses paysages. Il présente des paysages naturels emblématiques forts (Forêt de la Coubre, estuaire de la Gironde et ses coteaux au sud, marais de la Seudre, ...) ainsi qu'une importante diversité des milieux naturels (milieux dunaires, marais salés, coteaux calcaires, landes,...). Ils constituent un patrimoine à préserver, mais également un potentiel touristique à valoriser.

- Appréhender, préserver et mettre en valeur la qualité des paysages en encadrant le développement urbain : prise en compte du paysage dans les aménagements urbains et le traitement des franges urbaines.
- Concilier la réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels et la densification urbaine (concept qui consiste à faire vivre davantage de population sur un même espace urbain) pour conserver la qualité paysagère et un cadre de vie agréable.
- Etablir une stratégie de maîtrise foncière.
- Garantir la multi-fonctionnalité de la forêt dans ses rôles de protection du littoral, de biodiversité, d'espace récréatif (tourisme, chasse, ...) et économiques (production de bois).
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti de qualité qui contribue à l'attractivité résidentielle et touristique.



Cadre naturel et patrimonial à Meschers-Sur-Gironde © CARA - M. Michaud

Renforcer les actions en faveur de la transition énergétique

Mettre en œuvre la stratégie énergétique définie dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour :

- Maîtriser les consommations énergétiques locales, en développant une stratégie de sobriété et d'efficacité énergétique du bâti existant (patrimoine public, résidentiel, tertiaire...) et en mettant en œuvre un programme de mobilité bas carbone.
- Développer une production autonome de l'énergie favorisant l'utilisation de ressources locales et pérennes et assurant un mix énergétique équilibré.
- Guider les habitants et les acteurs consommateurs d'énergie (entreprises, agriculteurs, collectivités, ...) via un accompagnement technique et la mise à disposition d'outils adéquats (cartographie énergies renouvelables, dispositif de rénovation, formations...), et fédérer l'ensemble de ces acteurs dans des démarches communes et concertées.
- S'orienter vers des formes urbaines moins consommatrices en énergie.
- Prioriser la rénovation énergétique du parc de logements existants en lien avec le Programme Local de l'Habitat.



Chauffe-bois à Saint-Sulpice-de-Royan © CARA - V. Bizet

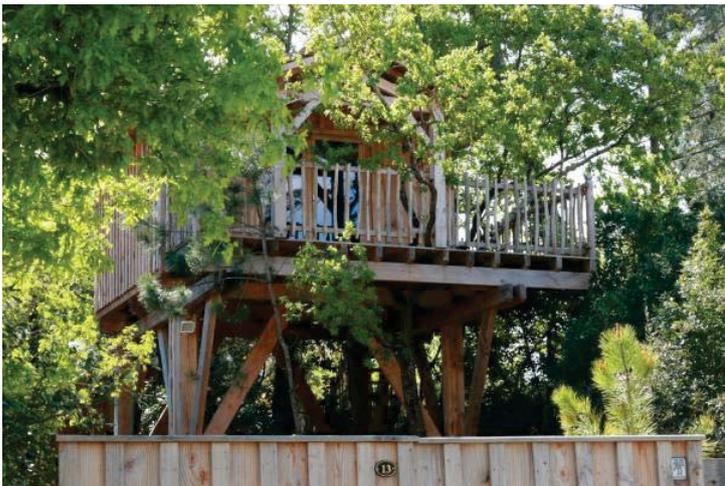


Panneaux solaires à Saint-Sulpice-de-Royan © CARA - R. Carré

Limiter l'exposition des habitants actuels et futurs aux risques

Au regard des enjeux majeurs liés aux changements climatiques, la vigilance est de mise. La culture du risque doit être développée. Le risque naturel doit être intégré dans les projets urbains et la sécurité des personnes et des biens garantis par les aménagements. Face aux risques de submersion marine et d'inondation, il faut anticiper la vulnérabilité du territoire en prenant en compte ces risques le plus en amont possible. Pour cela, il est nécessaire de :

- Renforcer la sensibilisation, l'information et la culture du risque de la population des zones vulnérables (inondation, submersion, feux de forêt et retrait / gonflement des argiles).
- Anticiper la vulnérabilité du territoire par rapport au changement climatique au regard des risques de submersion marine et d'inondation.
- Prévoir des mesures dans les opérations d'habitat permettant de garantir la sécurité des biens et des personnes face aux aléas climatiques.



Maison sur pilotis à Ronce-Les-Bains © J. Prou



Ouvrages de protection © CARA – G. Perrochon

CONSOLIDER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE EN UTILISANT LES ATOUTS DU TERRITOIRE

Assurer la pérennité de l'activité agricole, conchylicole et de la pêche

Les surfaces agricoles et viticoles représentent 54 % de la surface de la CARA. L'agriculture joue un rôle important dans la structuration, la gestion et la valorisation du territoire tant du point de vue économique, biologique, hydrologique et paysager. C'est pourquoi, les élus souhaitent :

- Maintenir les conditions de viabilité et de fonctionnalité des exploitations et des espaces de production agricole en limitant le mitage.
- Préserver le foncier agricole, potentiel de production du territoire.
- Inciter à évoluer vers des modes de production raisonnés et respectueux de l'environnement.
- Optimiser la gestion de la ressource en eau.
- Concilier l'agriculture et la préservation des milieux humides.
- Valoriser les services rendus par l'agriculture pour faire mieux reconnaître le rôle économique, le fonctionnement et la diversité de l'agriculture locale.
- Encourager et accompagner le développement des circuits-courts de proximité et mettant en avant des produits de qualité.
- Conserver l'espace agricole comme un espace structurant du paysage et de l'identité du territoire.
- Etre vigilant sur les espaces agricoles littoraux face à la pression foncière.
- Préserver ou renforcer les continuités au sein des espaces agricoles très ouverts (ex : haies).

L'activité conchylicole et la pêche représentent un poids économique majeur sur la CARA, et son territoire voisin le Pays de Marennes Oléron.

La CARA souhaite :

- Susciter de nouvelles perspectives économiques locales : reconquérir les usages du marais salé en matière d'aquaculture, rechercher des synergies économiques avec les autres pôles d'activité du territoire.

- Développer la pisciculture et l'algoculture grâce à la bonne qualité des eaux.
- Augmenter la consommation locale de produits de la mer : les rendre plus accessible pour le consommateur, former et informer les acteurs de la distribution locale de ces produits.
- Valoriser les métiers et savoirs faire locaux : proposer une animation pédagogique aux scolaires, mise en valeur des métiers et des pratiques sur les sites d'activités.



Entreprise Roudier à Brie-sous-Mortagne © CARA - A. Garcia



Activités ostréicoles © F. Prevel



Agriculteurs © F. Prevel

Faire de la CARA un territoire d'innovation et de compétitivités économiques

- Inciter les acteurs à développer de l'innovation pouvant créer de la valeur ajoutée et des emplois sur le territoire.
- Mobiliser les acteurs locaux dans une logique de coconstruction et de coproduction : « l'innovation pour et par le territoire ».
- La compétitivité passe également par la qualification, la montée des niveaux de compétence des emplois et des salariés et par l'adaptation de l'offre de formation.

Faire de la CARA un territoire d'accueil, de soutien et d'accompagnement des entreprises

- Faire en sorte que les conditions d'installation et le développement des entreprises, et en particulier les PME/ PMI soient les plus attractives possibles.
- Identifier et structurer les filières locales d'excellence.
- Attirer et encourager des filières ou des secteurs économiques innovants, notamment dans les services à haute valeur ajoutée comme les services aux entreprises et l'économie numérique.
- Favoriser les capacités des entreprises en matière de montée en gamme des produits, d'innovation, d'exportation, ...
- Agir sur l'offre foncière d'entreprise et la politique globale des zones d'activités économiques et d'immobiliers d'entreprises : aménagement, requalification, commercialisation et valorisation.
- Permettre de combler l'offre artisanale sur les manques et faciliter le lien entre les clients et les artisans.

Construire une armature commerciale qui s'appuie sur la structuration urbaine du territoire

- Consolider le rayonnement commercial du pôle principal (Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Vaux-sur-mer et Saint-Palais-sur-Mer) pour la vitalité économique et la qualité de vie.
- Renforcer les complémentarités entre le pôle central et les pôles secondaires et les équilibres entre les pôles secondaires pour répondre à l'ensemble des besoins de consommation.
- Maintenir l'attractivité et une desserte commerciale au cœur des centralités (centres villes et centres bourgs) et des quartiers mixtes : renforcer la réponse aux besoins réguliers pour

favoriser les logiques de proximité, rapprocher les équipements commerciaux des lieux d'habitat pour les besoins courants.

- Opérer un développement commercial qualitatif et respectueux de l'environnement : maîtriser l'impact des équipements commerciaux sur leur environnement, maîtriser la localisation, le dimensionnement et l'intégration des projets commerciaux.

Diversifier et faire monter en gamme l'économie touristique

L'activité touristique de la CARA repose sur les multiples attraits du territoire qui ont favorisé son essor et sa notoriété depuis des décennies : douceur du climat, rivages et stations balnéaires, espaces forestiers, produits de la mer, patrimoine architectural...

Pour demain, les élus aimeraient :

- Continuer à développer un tourisme qui qualifie le territoire par la mise en valeur du cadre de vie et des activités.
- Rompre l'effet de la saisonnalité par la diversification de l'offre (ex : tourisme vert, tourisme d'affaires, etc.) et affirmer la position de la CARA comme destination touristique hors saison.
- Développer en parallèle une montée en gamme pour engendrer des effets d'entraînement d'évolution de l'image, désaisonnaliser et capter des nouvelles clientèles plus aisées (catégories moyennes supérieures), voire internationales.

Développer l'accès au très haut débit

La CARA considère l'aménagement numérique de son territoire comme une des priorités dans son projet de territoire afin d'assurer une égalité de services à l'ensemble de la population et des entreprises en matière de communication électronique.

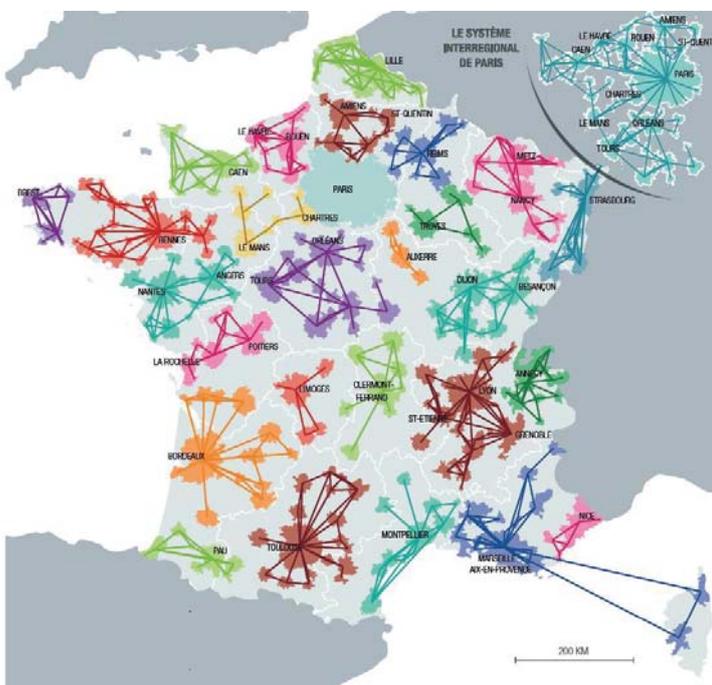
L'objectif est la desserte à très haut débit, via la fibre optique de l'ensemble du territoire à l'horizon 2025.

AFFIRMER UNE IDENTITE INTERCOMMUNALE

Affirmer notre position dans la Nouvelle-Aquitaine par des alliances interterritoriales

Les coopérations interterritoriales sont essentielles, tant en horizontalité (entre communautés) qu'en verticalité (avec le Département ou notamment la Région), pour révéler le potentiel des agglomérations moyennes comme la CARA. Pour cela, il est nécessaire de :

- Permettre des alliances et des coopérations favorisant le dialogue entre les territoires et la Nouvelle-Aquitaine, afin de peser dans les stratégies, schémas et contractualisations régionales et favoriser le portage d'actions communes dans des réseaux d'agglomérations et /ou avec les métropoles voisines, ainsi qu'avec les espaces ruraux à proximité.



© CGET, Observatoire des territoires, 2014

La CARA a ainsi souhaité s'engager : dans une démarche de préfiguration d'un parc naturel régional avec la Communauté de communes de Marennes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (création d'une entente intercommunautaire en vue de mener les études préfiguration du PNR début 2018), dans une coopération, dénommée « Val de Charentes », avec les agglomérations de Saintes, Cognac et Angoulême autour des problématiques des mobilités et des infrastructures (création d'une entente intercommunautaire courant 2018 afin d'élargir les réflexions à d'autres thématiques : habitat et cadre de vie, économie touristique...), à adhérer à des organismes tels le groupement d'intérêt public (GIP) Littoral Aquitain (mise en valeur, aménagement et protection du littoral).

- Mettre en perspective le développement économique, la formation, l'orientation et l'emploi car l'innovation est facilitée par des échanges fluides entre territoires, entreprises, universités et recherche.
- Tirer profit de l'image et notoriété internationale véhiculées par la métropole de Bordeaux et la Nouvelle-Aquitaine.

Avoir une politique portuaire adaptée au potentiel des 3 façades maritimes et estuariennes

L'activité portuaire a un rôle majeur dans l'économie et l'identité du territoire, sur l'estuaire de la Gironde comme sur la Seudre. Sur le territoire de la CARA, on compte des activités variées qui génèrent directement et indirectement des retombées importantes : la pêche (notamment le port de Royan), le commerce (trafic du Port Autonome de Bordeaux à Barzan), et la plaisance avec de nombreux ports et mouillages qui accueillent plus de 2500 bateaux.

La CARA envisage de :

- Optimiser les capacités des ports et mouillages existants tout en garantissant la limitation des atteintes à l'environnement littoral et au milieu aquatique pour faire face à la saturation des sites d'accueil portuaires (notamment pour la plaisance).
- Créer des aires de carénages aux normes et réglementer les aires de mouillage.
- Développer un tourisme fluvial sur l'estuaire de la Gironde.



Port de Mortagne-sur-Gironde © F.Prevel



Port de Mornac-sur-Seudre © CARA - N.Jacquel

Améliorer les perceptions visuelles des différentes entrées sur le territoire

- Harmoniser en régissant le mobilier, l'affichage et l'organisation spatiale (ex : implantation des constructions) des secteurs d'habitat ou d'activités économiques des entrées de villes en affirmant le passage d'un caractère routier à un caractère urbain.
- Traiter et aménager les traversées des bourgs pour sortir de la logique routière (éviter les traversées linéaires) et permettre de révéler les qualités paysagères des bourgs.
- Améliorer l'accessibilité des zones commerciales et économiques : bien que l'automobile reste aujourd'hui le mode privilégié par les usagers de ces zones, il importe d'améliorer leur desserte en transports en commun et de promouvoir l'accessibilité en mode doux.



Entrée de ville à Saint-Sulpice-de-Royan © R. Balloide

Se distinguer des territoires touristiques littoraux en créant une marque territoriale

L'enjeu du « marketing territorial » est devenu une priorité pour nombre de collectivités afin de demeurer des territoires attractifs et de rayonner au niveau régional et inter-régional. Créer une marque territoriale revient à développer et à renforcer le caractère identitaire de notre territoire. Pour conforter sa position de leader en termes d'économie touristique, le département de la Charente-Maritime et les collectivités qui en dépendent se doivent de poursuivre la stratégie d'amélioration de l'offre qualitative afin de continuer à se distinguer des territoires voisins. La marque territoriale est bien souvent gage d'une offre de qualité. Ainsi, les territoires littoraux, à l'image des entreprises privées, innovent et développent des marques et labels pour rester compétitif et renforcer leur pôle d'attractivité.

Ainsi, développer une marque territoriale va permettre de :

- Conforter une position privilégiée en termes d'économie touristique.
- Conserver l'attractivité et la richesse de notre littoral tout en renforçant et en diversifiant l'offre.
- Devenir un territoire compétitif et innovant.
- Rassembler et fédérer les partenaires et les acteurs locaux sous l'égide d'une marque commune.
- Promouvoir la richesse et les atouts naturels diversifiés de notre territoire et de les utiliser comme leviers d'attractivité.